

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2021

N° 2021/10

Date de Convocation :
26/02/2021

*L'an deux mille vingt et un, le quatre mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage
11/03/2021

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Michel ARMAND, Laëticia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STÉRI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Martine DESRY donne pouvoir à François KISLING, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Nadine CALVES, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Bernard PIERRON donne pouvoir à Valérie MICHEL, Béatrice BELABBAS donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Dominique MOURGET, Emilie PORTIER a donné pouvoir à Mario STERI, Caroline CHAZAL-MATHIEU a donné pouvoir à Dominique MOURGET.

Monsieur Prissette a été désigné Secrétaire de Séance.

OBJET : Demande de subvention au titre de la DSIL – rénovation énergétique équipement public 7bis rue Raymond Poincaré

Vu le projet de travaux d'amélioration énergétique de la maison du 7 bis rue Raymond Poincaré, à savoir le changement de toutes les fenêtres du bâtiment ainsi que le remplacement de la chaudière fuel par une chaudière à gaz

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 90 775,20 €HT soit 108 930,24 € TTC ;

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80 % maximum du montant HT des travaux au titre du « plan de relance – rénovation énergétique des bâtiments des collectivités » au titre de l'année 2021 ;

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;



Considérant le plan de financement suivant :

Libellé		Coût du projet		Subvention		Montant à la charge de la ville	
		HT	TTC	% du HT	Montant	HT	TVA
Rénovation énergétique équipement public 7bis rue Raymond Poincaré	25 fenêtres	90 775,20 €	108 930,24 €	40%	36 310,08 €	54 465,12 €	18 155,04 €
	Chaudière Gaz			Maxi 80%	72 620,16 €	18 155,04 €	
					Reste à charge si 40% de subv	72 620,16 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

- ⇒ **SOLLICITE** la subvention auprès de la préfecture du Val d'Oise au taux maximum de 80% du montant HT soit 72 620,16 €.
- ⇒ **ADOpte** le plan de financement tel que ci-dessus.
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum et le taux attribué.
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN